

# BIO ACTIV 73

## ACTIVATEUR

### FAVORISANT LE DEMARRAGE DES TRAITEMENTS BIOLOGIQUES

#### PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une combinaison synergisée d'agents nutritifs sélectionnés pour leur aptitude à la biodégradabilité, de dérivés azotés et source phosphore, et d'association équilibrée d'oligo-éléments.

#### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Poudre.
. MASSE VOLUMIQUE	: 950 g/l + ou - 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Faiblement basique à réserve d'alcalinité.
. pH en solution dans l' eau à 5 %	: 8.50 environ.
. ODEUR	: Inodore.
. COULEUR	: Blanc cassé

#### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

- Soluble dans l'eau.
- Neutre, non caustique, non corrosif, ne provoque pas de corrosion des métaux et alliages légers présents.
- Activateur, correcteur pour effluents carencés en nutriments.
- Compatible et recommandé avant la mise en place d'un traitement biologique pour apporter des fonctions nutritives accélérant les multiplications des micro-organismesensemencés.
- Concentré en nutriments et oligo-éléments, compense ainsi, et équilibre sur le plan nutritionnel les rejets, les effluents, et permet ainsi aux bactériesensemencées de trouver les facteurs favorables à leur multiplication.
- Par sa réserve d'alcalinité, participe grâce à son pouvoir tampon au maintien du pH.
- Dans les eaux ou rejets, de caractères acides ou acidifiés par la multiplication des micro-organismes naturellement présents, réduit l'incidence néfaste au développement des traitements biologiques apportés sous forme de bactéries sélectionnées.
- **Apporte un rôle de "STARTER"** pour les associations de bactériesensemencées dans les rejets, bacs à graisses, égouts, canalisations d'eaux résiduaires, fosses, lisiers... et autres effluents carencés déséquilibrés en nutriments.

## MODES ET DOSES D'EMPLOI

### DANS LES TRAITEMENTS BIOLOGIQUES :

. Additif nutritionnel amené en synergie juste avant lesensemencements des bactéries sélectionnées.

. Dissoudre dans de l'eau tiède de préférence ( 35 à 40 °c ) la dose nécessaire :

- Rejets carencés, effluents ayant tendance à l'acidification :

Doses initiales : à moduler selon pH des liquides, tendance à la formation de croûtes, engorgements des canalisations de 200 à 500 grammes par mètre cube.

Dose choc : effluents particulièrement déséquilibrés en nutriments de 1 à 2 kg par mètre cube.

-N.B. : En traitement choc d'apport en milieu dénutri en même temps de la mise en place de deux à trois volumes d'activateur poudre pour un volume de mélange bactéries.

Après apport, procéder ensuite à l'ensemencement en micro-organismes sélectionnés.

## RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- ❑ la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- ❑ a aussi été pris en compte la directive 2004/73/CEE portant 29<sup>ème</sup> adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
- ❑ Cette préparation n'est pas dangereuse pour la santé par la directive 1999/45CE.

Stocker dans un local tempéré à l'abri de l'humidité.

Ne pas laisser à la portée des enfants.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Peut provoquer des irritations par contact prolongé avec les yeux, la peau (suivant fragilité de l'épiderme)

Utiliser gants, matériels de protection appropriés.

Durée de stockage conseillée 1 an en emballage hermétiquement fermé.

En cas de projection dans les yeux, ne pas frotter, effet abrasif, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant 10 minutes en conservant les paupières écartées.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.